



**Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques
Deuxième session**

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : nouvelles questions de politique générale**

Nouvelles questions de politique générale

Note du secrétariat

Résumé analytique

1. L'une des fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques consiste à « attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et à recommander des mesures appropriées, ainsi qu'à dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération ».
2. Conformément à cette fonction, la Conférence examinera les nouvelles questions de politique générale à sa deuxième session. Les problèmes particuliers devant être abordés ont été identifiés dans le cadre de consultations visant à limiter à un nombre plus gérable la multiplicité des questions susceptibles d'être examinées. Initialement, en réponse à une invitation du secrétariat, 21 parties prenantes ont proposé 36 questions pour examen par la Conférence. Un résumé de ces questions a ensuite été examiné lors de discussions officieuses tenues à Rome les 23 et 24 octobre 2008. Une série de mesures de suivi en vue des préparatifs de la présente session de la Conférence ont été mises en place comme proposées à Rome. Ces mesures comprenaient une analyse des questions proposées sur la base d'un processus transparent et de critères convenus d'un commun accord ainsi que de consultations avec les correspondants régionaux, les Gouvernements et les organisations non gouvernementales et intergouvernementales pour déterminer les questions qui seraient examinées lors de la présente session.
3. A l'issue de ce processus, quatre questions avaient été identifiées et des activités préparatoires supplémentaires avaient été menées à bien en vue de leur examen détaillé lors de la session en cours. Ces questions portent sur « les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés », « les substances chimiques présentes dans les produits », « les déchets électroniques » et « le plomb dans la peinture ». Les autres nouvelles questions de politique générale figurant parmi les premières citées seront abordées lors de manifestations parallèles et de tables rondes organisées pendant la session en cours. Les modalités d'examen des questions proposées pourraient faire partie d'une procédure à plus long terme que la Conférence souhaitera peut-être définir.

* SAICM/ICCM.2/1.

4. La Conférence souhaitera peut-être :
 - a) Examiner chacune des quatre nouvelles questions de politique générale proposées pour examen approfondi à la session en cours et envisager de préconiser la prise éventuelle de mesures concertées sur chaque question, en tant que de besoin;
 - b) Décider de la future procédure de désignation, d'examen et de hiérarchisation des nouvelles questions de politique générale, compte tenu de l'expérience acquise en préparant l'examen de ces questions par la session en cours.

I. Aperçu général

5. L'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques énoncées au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale consiste à « attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent, à recommander des mesures appropriées, et à dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération ». L'alinéa g) du paragraphe 14 et l'alinéa g) du paragraphe 15 de la Stratégie politique globale invitent respectivement à veiller à ce que les questions existantes, nouvelles et émergentes constituant des sujets de préoccupation d'ordre mondial soient suffisamment traitées grâce à des mécanismes appropriés ainsi qu'à accélérer le rythme de la recherche scientifique axée sur l'identification et l'évaluation des effets des produits chimiques sur les êtres humains et l'environnement, y compris les questions émergentes.
6. Début 2008, un groupe informel des « amis du secrétariat » chargé de la planification a été créé pour contribuer aux préparatifs de la deuxième session de la Conférence. Le groupe était composé des correspondants régionaux et de représentants de Gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales. A l'issue des consultations avec le groupe, le secrétariat a établi un bref questionnaire à l'intention des parties prenantes à l'Approche stratégique pour leur permettre de soumettre des « nouvelles questions de politique générale » pour examen par la Conférence à la session en cours. Le questionnaire a été porté à l'intention des parties prenantes par courrier électronique, lors de discussions au cours de réunions régionales et il a été affiché sur le site Internet de l'Approche stratégique. Les parties prenantes ont été priées de soumettre toute nouvelle question de politique générale au plus tard le 31 août 2008.
7. Vint et une parties prenantes ont soumis 36 nouvelles questions de politique générale pour examen. L'annexe I au présent document contient la liste de ces questions. Un résumé d'ensemble des communications a été établi par le secrétariat, puis examiné par les participants lors des discussions officielles qui se sont tenues à Rome les 23 et 24 octobre 2008. Ces discussions officielles comprenaient également l'examen préliminaire d'une procédure visant à préparer de nouvelles questions de politique générale pour examen lors des futures sessions de la Conférence.
8. Les participants aux discussions informelles ont proposé plusieurs mesures de suivi en vue de préparer l'examen des nouvelles questions de politique générale lors de la session en cours. Elles comprenaient notamment un ensemble de mesures urgentes devant être mises en œuvre d'ici à la fin de 2008. Etant donné que le mandat du bureau du Groupe de travail juridique et technique à composition non limitée expirait à la clôture de la première réunion (tenue à Rome du 21 au 24 octobre 2008), celui-ci ne pouvait pas participer activement aux derniers préparatifs de la deuxième session de la Conférence et le secrétariat a dû déterminer le moyen de consultation le plus efficace avec les parties prenantes. Le secrétariat a décidé de continuer à le faire par le biais de consultations avec les amis du groupe du secrétariat. Le groupe a organisé des téléconférences les 27 novembre et 12 décembre 2008 ainsi que le 14 janvier 2009. Le secrétariat a ensuite élaboré le présent document sur la base de ces consultations.
9. L'annexe II au présent document fournit un résumé des activités préparatoires entreprises avant la session en cours, y compris l'établissement et l'examen d'une liste annotée des nouvelles questions de politique générale proposées par les parties prenantes. Conformément aux directives données par les amis du groupe du secrétariat, les initiateurs et autres parties intéressées ont aidé le secrétariat à établir des documents d'information sur les quatre nouvelles questions de politique générale suivantes pour examen approfondi à la présente session de la Conférence : nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés; substances chimiques présentes dans les produits; déchets électroniques; et plomb dans la peinture. Des propositions de mesures concertées pour chaque nouvelle question de politique générale ont été élaborées pour examen. Une réunion d'information technique aura lieu le dimanche 10 mai 2009 de 9 h 30 à 13 heures pour présenter ces quatre nouvelles questions de politique générale aux participants à la session en cours.

II. Nouvelles questions de politique générale pour examen approfondi

10. Les participants aux discussions officielles qui se sont tenues à Rome en octobre 2008 sont convenus de définir une nouvelle question de politique générale comme « toute question impliquant la production, la distribution ou l'utilisation de produits chimiques qui n'a pas encore été largement reconnue ou qui n'a pas été suffisamment prise en compte, mais qui est susceptible de nuire gravement aux êtres humains et à l'environnement ». La Conférence souhaitera peut-être adopter cette définition lors de son examen des nouvelles questions de politique générale.

11. Les quatre nouvelles questions de politique générale qui ont été identifiées pour examen approfondi lors de la deuxième session de la Conférence sont résumées comme suit :

a) **Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés.** Les aspects couverts par cette question ont été proposés pour examen par le Forum intergouvernemental sur la sécurité des produits chimiques (FISC) (« nanotechnologies et matériaux manufacturés »), par le Programme interorganisations pour une gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) (« nanomatériaux manufacturés ») et par le Gouvernement japonais (« gestion rationnelle de substances spécifiques – nanomatériaux »). Des informations sur le respect des critères de sélection définis lors des discussions officielles à Rome pour cette nouvelle question de politique générale figurent dans le document SAICM/ICCM.2/INF/34. Les mesures concertées proposées pour examen par la Conférence lors de la session en cours sont décrites dans le document SAICM/ICCM.2/10/Add.1. Dans sa contribution, le FISC a insisté sur les nouveaux défis, particulièrement en ce qui concerne la santé et la sécurité, que constituent la mise au point rapide de nouvelles approches nanotechnologiques et la nécessité de comprendre, de prévenir, de réduire et de gérer les risques. L'IOMC a fait référence aux problèmes posés par l'évaluation de la sécurité des nanomatériaux et la nécessité d'analyser les méthodes utilisées pour tester et évaluer la sécurité ainsi qu'aux activités internationales concertées entreprises à cet égard. Le Gouvernement japonais a fait état de l'utilisation à grande échelle des nanomatériaux et de l'absence d'évaluation complète de leurs dangers pour la santé et l'environnement;

b) **Substances chimiques présentes dans les produits.** Les aspects couverts par cette question ont été proposés pour examen par la présidence du Conseil de l'Union européenne (« informations requises sur les substances chimiques présentes dans les produits »), par le Gouvernement japonais (« substances chimiques présentes dans les produits ») et par le FISC (« jouets et sécurité chimique »). Des informations sur le respect des critères de sélection par cette nouvelle question de politique générale recensées lors des discussions officielles à Rome figurent dans le document SAICM/ICCM.2/INF/35. Les mesures concertées proposées pour examen par la Conférence lors de la session en cours sont décrites dans le document SAICM/ICCM.2/10/Add.1. Dans sa contribution, l'Union européenne a fait état d'un meilleur niveau de compréhension de la propagation et de l'exposition potentielle aux substances chimiques présentes dans des articles (produits) tels que les ordinateurs, les textiles, les jouets, les bijoux fantaisie, des risques pour la santé de l'utilisateur final et des risques économiques pour les fabricants. Le Gouvernement japonais a déclaré qu'il était nécessaire de procéder à une gestion rationnelle des substances chimiques présentes dans les produits, par exemple en récupérant ces substances dans le système de recyclage des déchets. Le FISC a mis en avant les effets nocifs possibles pour la santé des enfants des substances chimiques présentes dans les jouets résultant d'une utilisation normale du jouet ou d'une probable utilisation mal avisée, la vulnérabilité croissante des enfants aux substances chimiques et les mesures convenues par le FISC à sa cinquième session, tenue à Budapest du 25 au 29 septembre 2006;

c) **Déchets électroniques.** La question des déchets électroniques a été proposée pour examen par la région africain à sa deuxième réunion régionale sur l'Approche stratégique, tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) les 16 et 17 juillet 2008, et par le Gouvernement péruvien. Les informations sur le respect par cette nouvelle question de politique générale des critères de sélection définis lors des discussions officielles figurent dans le document SAICM/ICCM.2/INF/36. Les mesures concertées proposées pour examen par la Conférence lors de la session en cours sont décrites dans le document SAICM/ICCM.2/10/Add.1. Le problème décrit par la région africaine concernait l'insuffisance des capacités pour gérer les déchets électroniques de manière écologiquement rationnelle. Du fait de cette insuffisance de capacités, des substances chimiques toxiques telles que les métaux lourds et les retardateurs de flamme bromés étaient libérées dans l'environnement constituant une menace pour la santé humaine dans la région. Le Gouvernement péruvien a indiqué qu'un grand volume de déchets électroniques, essentiellement des ordinateurs et des téléviseurs en provenance de toutes les régions du monde entraient sous la désignation de marchandises d'occasion;

d) **Plomb dans la peinture.** Les aspects couverts par cette question ont été proposés pour examen par l'organisation non gouvernementale Toxics Link (« utilisation continue de plomb dans la

peinture dans les pays en développement et élimination finale », le FISC (« produits de substitution et de remplacement »), et les Etats-Unis d'Amérique (« renforcement des capacités de gestion du plomb et du cadmium par des mesures concertées »). Des informations sur le respect des critères de sélection définis lors des discussions officieuses à Rome pour cette nouvelle question de politique générale figurent dans le document SAICM/ICCM.2/INF/38. Les mesures concertées proposées pour examen par la Conférence lors de la présente session sont décrites dans le document SAICM/ICCM.2/10/Add.1. Dans sa contribution, Toxics Link a décrit la présence de plomb dans la peinture comme étant la plus grande source d'exposition au plomb pour les enfants après l'essence et souligné l'absence de législation indispensable dans la plupart des pays en développement pour réglementer l'utilisation du plomb dans la peinture. Dans sa contribution, le FISC a donné des informations sur une résolution tendant à éliminer le plomb dans la peinture adoptée par le Forum à sa sixième session, tenue à Dakar du 15 au 19 septembre 2008. Le FISC a également soumis une proposition de partenariat mondial pour encourager l'élimination du plomb dans la peinture conformément au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, élaboré par un groupe de travail spécial du Comité permanent du FISC. Elle est reproduite dans le document SAICM/ICCM.2/INF/29. Les Etats-Unis ont appelé l'attention sur des mesures qui pourraient être reproduites pour améliorer les capacités des pays en développement, notamment afin de réduire les effets du plomb sur l'environnement et la santé.

12. Certaines parties prenantes souhaitent proposer d'autres nouvelles questions de politique générale pour examen lors de la session en cours. Pour répondre à ce souhait, un programme de manifestations parallèles a été prévu au cours desquelles ces questions seront présentées. Les parties prenantes sont encouragées à participer à ces manifestations. D'autres questions seront examinées lors d'une table ronde de haut niveau qui aura lieu pendant la session. Les manifestations parallèles et les tables rondes visent à susciter un échange d'informations et des débats interactifs sur ces questions. Les questions proposées pour examen pendant la session en cours mais non analysées en profondeur pourraient également être examinées lors du processus d'établissement des priorités au cours de la prochaine période intersessions.

III. Propositions d'arrangements futurs en vue de l'examen des nouvelles questions de politique générale

13. Lors des discussions officieuses qui se sont tenues à Rome les 23 et 24 octobre 2008, il a été décidé qu'au cours de la présente session, la Conférence devrait envisager l'adoption d'une procédure à plus long terme pour s'acquitter de ses fonctions s'agissant des nouvelles questions de politique générale. Le secrétariat a été prié de préparer un projet de proposition sur ce point, en consultation avec les correspondants régionaux et les autres parties prenantes, compte tenu des discussions officieuses de Rome et de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la procédure qu'il a été convenu de suivre lors de la période précédant la deuxième session de la Conférence. La Conférence souhaitera peut-être examiner trois des cinq nouvelles questions de politique générale à chacune de ses futures sessions.

14. Le secrétariat propose la procédure suivante en quatre étapes pour la désignation, l'examen et la hiérarchisation des nouvelles questions de politique générale : désignation des nouvelles questions de politique générale devant être examinées; communication d'informations de base par les initiateurs; examen et sélection des propositions de nouvelles questions de politique générale par le secrétariat; et établissement de priorités dans le cadre de consultations et sur la base des avis fournis par les parties prenantes et les experts. La préparation des documents de Conférence concernant les nouvelles questions de politique générale sélectionnées se ferait lors des préparatifs de chacune des sessions de la Conférence elle-même.

A. Détermination des nouvelles questions de politique générale à examiner

15. Etant donné que la nature des nouvelles questions de politique générale variera en fonction des perspectives et des besoins des différentes parties prenantes, tout processus de détermination de nouvelles questions de politique générale à examiner devrait être transparent et ouvert à toute partie prenante à l'Approche stratégique. La procédure de désignation serait publiée sur le site Internet de l'Approche stratégique. Pour promouvoir la communication au niveau national, ces désignations devraient également être adressées aux correspondants de l'Approche stratégique. Etant donné que de nouvelles questions de politique générale apparaîtront et que d'autres évolueront au fil du temps, des propositions pourront être faites à tout moment, mais les parties prenantes devraient être officiellement invitées à le faire à des intervalles périodiques déterminés, par exemple lors de la période précédant chaque session de la Conférence. Cette invitation périodique à présenter des propositions permettrait

d'encourager un suivi méthodique, un examen et des discussions régulières des nouvelles questions de politique générale entre les parties prenantes à l'Approche stratégique. Une date limite de réception des propositions serait fixée pour laisser suffisamment de temps pour les étapes ultérieures de la procédure. Compte tenu de ces étapes, les propositions devraient être communiquées 9 à 12 mois avant les sessions de la Conférence au cours de laquelle elles seront examinées.

B. Communication des informations de base par les initiateurs

16. Lors de la désignation d'une nouvelle question de politique générale pour examen par la Conférence, la partie prenante sera invitée à compléter un questionnaire comprenant les éléments utilisés avant les discussions officielles tenues à Rome en octobre 2008 et tenant compte des critères de sélection définis lors de ces discussions. Les informations de base requises par le questionnaire comprendraient :

- a) Les éléments justifiant qu'une question soit considérée comme une nouvelle question de politique générale, en particulier dans quelle mesure elle est conforme à la définition proposée et mentionnée plus haut;
- b) Dans quelle mesure la question répond aux critères de sélection énumérés au sous-chapitre III C, ci-après;
- c) Une description du projet de mesure concertée demandée, y compris une justification. Les initiateurs seraient encouragés à examiner un grand nombre d'options de mesures concertées, y compris l'identification de tout outil, institution et autre mécanisme ainsi que les ressources à l'appui de la mesure proposée.

C. Examen et analyse des propositions par le secrétariat

17. L'examen et l'analyse des propositions par rapport aux critères convenus permettraient de classer les propositions et d'évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs de l'Approche stratégique. Cette tâche pourrait être exécutée par le secrétariat à l'aide d'informations immédiatement disponibles. Les initiateurs pourraient être contactés pour fournir toute information manquante. La Conférence pourrait souhaiter adopter les critères ci-après, modifiés en tant que de besoin :

- a) Ampleur du problème et son impact sur la santé humaine ou l'environnement, compte tenu des sous-populations vulnérables et de toute lacune dans les données toxicologiques et d'exposition;
- b) Mesure dans laquelle cette question est examinée par d'autres organes;
- c) Niveau des connaissances sur cette question;
- d) Mesure dans laquelle cette question est multisectorielle;
- e) Faisabilité de la mesure proposée;
- f) Pertinence de la question pour un grand nombre de pays ou de régions, ainsi que de parties prenantes, notamment de pays en développement et de pays à économie en transition.

18. Les résultats de la sélection par le secrétariat seraient exposés dans une liste de communications, annotées à l'aide des informations fournies pour chaque critère. Des questions similaires seraient regroupées ou classées par catégories afin de les examiner dans la mesure du possible par groupe thématique. La liste serait publiée et toute autre partie prenante intéressée serait invitée à fournir des informations pertinentes.

D. Etablissement de priorités dans le cadre de consultations et suivant les conseils fournis par les parties prenantes

19. Après la désignation des nouvelles questions de politique générale et l'analyse et l'examen par le secrétariat, il pourrait être utile de faire participer officiellement l'ensemble des parties prenantes à la détermination des questions prioritaires pour examen approfondi par la Conférence à sa prochaine session ainsi qu'à la préparation d'informations supplémentaires et de propositions de mesures sur les questions retenues pour examen supplémentaire. Ces consultations pourraient être organisées par l'intermédiaire du bureau de la Conférence, de réunions régionales, de groupes de travail sur des questions particulières, d'ateliers et de groupes consultatifs avec la participation de la communauté scientifique et sur la base des travaux du secrétariat et des consultants. La formule optimale retenue

pour ces approches dépendrait dans une certaine mesure des moyens que la Conférence estimerait nécessaires pour mener à bien ses activités d'ensemble entre les sessions.

20. Etant donné que la Conférence s'acquittera pour la première fois de fonctions concernant de nouvelles questions de politique générale lors de la session en cours, il n'existe pas de précédents sur lesquels s'appuyer s'agissant des types de mesures que la Conférence pourrait préconiser en termes de priorités pour les mesures concertées, dès que celles-ci seront arrêtées. Compte tenu du grand nombre de mesures concertées possibles, la Conférence pourrait toutefois simplement noter et diffuser les priorités convenues, par exemple par le biais de la fonction d'échange d'informations du secrétariat. La Conférence pourrait également envisager de prendre des mesures plus actives, telles que des recommandations non contraignantes et demander aux organes directeurs des organisations intergouvernementales, aux Gouvernements, aux institutions scientifiques et aux parties prenantes de la société civile de prendre des mesures, ou de mettre en place des activités de suivi sous les auspices de la Conférence elle-même par l'intermédiaire de ses groupes de travail intersessions, de réunions régionales et de sessions de formation, d'un organe subsidiaire, du secrétariat ou de tout autre mécanisme. Par ailleurs, les Gouvernements, la société civile et l'industrie pourraient profiter de l'occasion fournie par les sessions de la Conférence pour s'engager expressément à mettre en place des ateliers intersessions, nouer des partenariats, etc. Dans certains cas, les mesures proposées pourraient également concerner le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique.

Annexe I

Liste des nouvelles questions de politique générale proposées par des Gouvernements et des organisations pour examen par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session

Gouvernements

1. Biocarburants (région africaine)
2. Déchets électroniques (région africaine)
3. Changement climatique (région africaine)
4. Déchets contenant des métaux lourds (région africaine)
5. Coordination régionale sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour les importations et exportations de produits chimiques et déchets dangereux (Bahreïn)
6. Gestion des risques posés par les substances qui sont persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT) (Belarus)
7. Gestion des produits chimiques obsolètes (Burkina Faso)
8. Informations requises sur les substances chimiques présentes dans les produits (France, assurant la présidence de l'Union européenne)
9. Evaluation de la sécurité des produits chimiques existants (Japon)
10. Partage des données sur la sécurité chimique (Japon)
11. Substances chimiques présentes dans les produits (Japon)
12. Gestion écologiquement rationnelle de certaines substances; nanomatériaux; mercure (Japon)
13. Sites sensibles résultant du stockage temporaire d'isomère d'hexachlorocyclohexane (HCH) dans les sites de déversement d'usines de produits chimiques organiques (ex-République yougoslave de Macédoine)
14. Déchets électroniques (Pérou)
15. Obstacles à la gestion des substances chimiques à Samoa (sensibilisation/éducation, produits chimiques obsolètes, étiquetage) (Samoa)
16. Utilisation (neutralisation) de pesticides obsolètes (Ukraine)
17. Renforcement des capacités s'agissant du plomb et du cadmium par le biais de mesures concertées (Etats-Unis d'Amérique)
18. Gestion des produits chimiques perfluorés et transition vers des solutions de remplacement plus sûres (Etats-Unis d'Amérique)

Organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et groupes

19. Liste des questions identifiées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) à sa cinquième session
20. Application du principe de précaution dans le contexte de la sécurité chimique (FISC)
21. Métaux lourds : nécessité de nouvelles mesures mondiales? (FISC)
22. Jouets et sécurité chimique (FISC)
23. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés (FISC)
24. Produits de substitution et de remplacement (FISC)
25. Transport international de plomb et de cadmium dans le cadre des échanges commerciaux : une préoccupation internationale? (FISC)
26. Gestion intégrée et écologiquement rationnelle des pesticides et gestion intégrée des vecteurs : éléments clés des stratégies de réduction des risques posés par les pesticides (FISC)
27. Changement climatique et gestion rationnelle des pesticides (FISC)
28. Sécurité des nanomatériaux manufacturés (IOMC)
29. Contribution aux débats sur les nouvelles questions de politique générale proposées et devant être examinées à la deuxième session de la Conférence (Programme des Nations Unies pour l'environnement)
30. Rôles et responsabilités supplémentaires du secteur de la santé compte tenu de la production et de l'utilisation croissantes des substances chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition (Organisation mondiale de la santé)

31. Réduction des émissions et des rejets d'acide perfluorooctanoïque (APFO) (Comité consultatif économique et industriel de l'Organisation de coopération et de développement économiques)
32. Renforcement des capacités nationales afin de mettre au point un registre national de transfert des polluants et des rejets afin de soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique en Géorgie (Caucasus Environmental NGO Network)
33. Evaluation des risques et réduction pour les produits chimiques prioritaires (EcoTox Environment and Health NGO)
34. Promotion d'informations compréhensibles sur les produits chimiques pour toutes les parties prenantes à l'aide de tests de compréhensibilité – droit de comprendre (Unité de recherche, santé en milieu professionnel ou environnemental, Université du Cap)
35. L'utilisation continue du plomb dans la peinture dans les pays en développement et son élimination éventuelle (Toxics Link)
36. Contrôle et gestion des risques pour les enfants exposés aux produits chimiques et travail des enfants (Association des consommateurs zambiens)

Annexe II

Résumé des travaux entrepris sur les nouvelles questions de politique générale dans le cadre des préparatifs de la deuxième session de la Conférence

I. Aperçu des communications reçues

1. Lors des préparatifs en vue de l'examen par la Conférence des nouvelles questions de politique générale à sa deuxième session, le secrétariat a mis au point un court questionnaire pour permettre aux parties prenantes à l'Approche stratégique de proposer « de nouvelles questions de politique générale » pour examen par la Conférence. Une copie du questionnaire figure sur le site Internet de l'Approche stratégique (www.saicm.org). Les parties prenantes ont été invitées à soumettre des questions d'ici au 31 août 2008.

2. Des communications concernant les nouvelles questions de politiques générales ont été reçues des 21 parties prenantes ci-après :

a) La région africaine, à l'issue de sa deuxième réunion régionale sur l'Approche stratégique, organisée à Dar es Salaam les 16 et 17 juillet 2008;

b) Les Gouvernements des pays ci-après : Bahreïn, Belarus, Burkina Faso, France (Assurant la présidence de l'Union européenne), Japon, Ex-République yougoslave de Macédoine, Pérou, Samoa, Ukraine et Etats-Unis d'Amérique;

c) Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique;

d) Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC);

e) Deux organisations participant à l'IOMC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé;

f) Six organisations non gouvernementales et groupes : Comité consultatif pour le commerce et l'industrie de l'Organisation de coopération et de développement économiques; Caucasus Environmental NGO Network; Eco Tox Environmental and Health NGO; Unité de recherche sur la santé professionnelle et environnementale de l'Université du Cap (Afrique du Sud); Toxics Link; et Association zambienne des consommateurs.

3. Les communications fournissent de courtes descriptions des nouvelles questions de politique générale, des mesures pertinentes mises en place, des raisons justifiant la prise de mesures concertées ainsi que des propositions de mesures concertées.

4. Les questions décrites montrent la diversité de celles qui pourraient correspondre à la définition d'une nouvelle question de politique générale telle que convenue lors des discussions officielles à Rome et proposée pour examen par la Conférence à la session en cours. Plusieurs communications s'intéressent particulièrement à des substances chimiques spécifiques telles que les produits chimiques perfluorés; les produits chimiques présentant des dangers et des caractéristiques de risques particuliers tels que ceux qui sont persistants, bioaccumulatifs ou toxiques; et ceux qui posent des risques spécifiques à différentes étapes de leur cycle de vie comme les substances chimiques présentes dans les produits, les métaux lourds présents dans les déchets et le plomb dans la peinture. D'autres communications appellent l'attention sur des questions particulières concernant la gestion des produits chimiques, y compris les défis posés par la gestion des produits chimiques à Samoa; la coordination régionale de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de déchets dangereux; et la nécessité de renforcer les capacités du secteur de la santé.

5. Les mesures prises dépendent de la question décrite et comprennent des activités de nettoyage aux niveaux local et national; des mesures nationales telles que des contrôles législatifs; l'élaboration de directives; l'établissement d'inventaires et de plans nationaux; la définition de critères scientifiques et de stratégies de tests pour identifier certaines propriétés dangereuses; l'échange d'informations; des mesures régionales soutenues par des engagements et des objectifs politiques; des ateliers internationaux; l'élaboration de mesures volontaires telles que des programmes de gestion avisée dans l'industrie; les mesures prises par les forums intergouvernementaux, y compris des

déclarations politiques et des engagements de mesures; ainsi que le lancement de programmes de travail internationaux et concertés.

6. Les motifs invoqués pour justifier les mesures concertées comprenaient l'ampleur et l'importance d'un problème particulier, tel que les risques pour les groupes vulnérables, y compris les enfants; une insuffisance de coopération internationale sur des questions qui sont en général communes; les effets transfrontières au-delà d'une région ou d'un pays particulier; la nécessité de convenir de moyens de mettre en œuvre les politiques et les instruments juridiques internationaux approuvés (y compris le renforcement de leur mise en œuvre et de leur efficacité); la nécessité d'accélérer la réduction des risques en mettant en place de nouvelles stratégies de gestion des risques; un recours accru aux nouvelles technologies; l'utilisation de nouvelles matières chimiques pour lesquelles les approches actuelles de la gestion et de l'évaluation des risques ne sont peut-être pas adaptées; et l'impact sur la santé humaine des évolutions dans le domaine du développement et de l'utilisation des produits chimiques.

7. Les communications fournissent également un bref descriptif de la mesure concertée proposée ainsi que des possibilités à cet égard. Certaines parties prenantes proposent des mesures au niveau régional, alors que d'autres demandent un échange d'informations, des informations et des directives spécifiques ou la prise de mesures pour renforcer les capacités et mobiliser des ressources. Dans de nombreux cas, les communications mentionnent un ensemble de mesures ou plusieurs mesures concertées interdépendantes. Dans plusieurs cas, les communications étaient incomplètes dans ce domaine.

II. Examen et analyse des soumissions

A. Analyse par rapport aux critères de sélection déterminés lors des discussions officielles

8. Afin de fournir une base pour un nouvel examen du niveau de priorité de chacune des nouvelles questions de politique générale désignées, les critères ci-après ont été déterminés lors des discussions officielles tenues à Rome :

- a) L'ampleur du problème et son impact sur la santé humaine et l'environnement, compte tenu des sous-populations vulnérables et de toute lacune au niveau des données toxicologiques et d'exposition;
- b) La mesure dans laquelle la question est examinée par d'autres organes;
- c) Le niveau de connaissance sur cette question;
- d) La mesure dans laquelle la question est de nature intersectorielle;
- e) La faisabilité de la mesure proposée;
- f) L'intérêt que présente la question pour un grand nombre de pays, régions et parties prenantes, notamment de pays en développement et de pays à économie en transition.

B. Elaboration d'une liste annotée des communications

9. L'une des premières mesures de suivi prises à l'issue des discussions officielles par le secrétariat à Rome, a consisté à établir une liste annotée des nouvelles questions de politique générale proposées par les parties prenantes. Cette liste figure dans le document SAICM/ICCM.2/INF/33 ainsi que sur le site Internet de l'Approche stratégique (www.saicm.org). Un projet de liste a été examiné par les amis du groupe du secrétariat et des informations supplémentaires ainsi que des notes de bas de page ont été par la suite ajoutées pour tenir compte des téléconférences organisées les 27 novembre et 12 décembre 2008.

10. La liste classe et présente les nouvelles questions de politique générale proposées en 22 groupes afin que des questions similaires puissent être abordées conjointement. Par exemple, trois des quatre nouvelles questions de politique générale identifiées pour la présente session peuvent être associées à plusieurs propositions originales. Chaque communication est annotée à l'aide d'une courte note fournissant des informations immédiatement disponibles qui pourraient être importantes en vue d'un examen plus approfondi de la question. De cette manière, la liste annotée devrait permettre de transmettre de manière transparente toute information pertinente pour un examen plus détaillé des communications.

11. La liste annotée des communications sur les nouvelles questions de politique générale a été utilisée lors de consultations avec les amis du groupe du secrétariat comme moyen de sélectionner les communications par rapport aux critères convenus.

C. Expérience acquise lors de l'application des critères de sélection

12. Certaines données d'expérience obtenues lors de l'utilisation de la liste annotée peuvent être utiles pour l'application future des critères de sélection. Des notes ont été incorporées à la liste annotée pour faire état de cette expérience.

13. Il n'a pas été possible d'appliquer pleinement deux des critères lors de l'étape de sélection initiale, à savoir le critère b), « la mesure dans laquelle la question a été abordée par d'autres organes », et le critère e), « la faisabilité de la mesure proposée ». Dans le cas du critère b), il a été possible d'identifier les travaux existants qui pourraient être pertinents mais il n'a pas été possible d'effectuer une évaluation complète permettant de déterminer si ces travaux examinaient suffisamment la question proposée. De même pour le critère e), même si des mesures ont pu être proposées lors de la communication initiale, elles étaient souvent incomplètes. En outre, même si l'on pouvait en déduire que l'action proposée relevait d'une certaine manière des fonctions de la Conférence, la faisabilité des mesures, les ressources et autres besoins ainsi que l'intérêt des partenaires potentiels n'ont pu être pleinement évalués. Pour deux critères, d'autres consultations sont envisagées et la fourniture de conseils par les parties prenantes est souhaitée après la phase initiale de sélection. Dans le processus futur proposé par le secrétariat, ces aspects sont incorporés dans la quatrième étape, « établissement de priorités par le biais de consultations et des conseils fournis par les parties prenantes ».

D. Identification des questions pour examen approfondi

14. Les amis du groupe du secrétariat ont organisé deux téléconférences, les 27 novembre et 12 décembre 2008, pour examiner la liste annotée des communications établie par le secrétariat et pour partager avec celui-ci ses vues sur les nouvelles questions de politique générale en vue d'un examen plus détaillé lors de la présente session de la Conférence.

15. Des membres du groupe ont donné leur avis sur la manière dont chaque question répondait aux critères de sélection. Des membres de la région africaine ont expliqué qu'ils souhaitaient que la liste annotée tienne compte des priorités attribuées à certaines questions par les régions (comme décidé lors des réunions régionales, notamment dans le cas de la deuxième réunion régionale africaine). Il a également été dit que les questions sélectionnées devraient fournir à la Conférence des indications sur les points de vue tant des pays développés que des pays en développement sur la définition d'une nouvelle question de politique générale. Aux fins de l'application de la définition d'une nouvelle question de politique générale et des critères de sélection proposés, il a été conclu que la communauté internationale des produits chimiques ne disposait pas d'informations suffisantes sur la question des « nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés », que la question des « substances chimiques présentes dans les produits » ne faisait pas encore l'objet d'un examen au niveau international et que les questions des « déchets électroniques et du « plomb dans la peinture » concernaient particulièrement et en premier lieu les pays en développement.

III. Informations supplémentaires sur les questions proposées pour examen lors de la deuxième session de la Conférence

16. Pour chacune des quatre nouvelles questions de politique générale proposées pour examen approfondi lors de la session en cours, il existe un document d'information fournissant des informations générales, y compris une évaluation de la question par rapport aux critères de sélection. Outre les informations concernant les quatre questions, ces documents peuvent également constituer une occasion d'examiner la faisabilité des critères de sélection utilisés jusqu'à présent.